

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2020**

Convocation le 27/06/2020

*L'an deux mil vingt, le 02 Juillet à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 27/06/2020 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Mr POUILLY Jérôme, Maire*

*Étaient présents: Mmes ARMAND Florence, ATHALE Carole, BEC Alain, BERRUYER Joël, BUGNAZET Eric, DUMONCHAU Denise, LAMOUILLE Fabrice, LEXTRAIT Loïc, MAHÉ Magali, PELLAT-CHILLOT Laurent, PENEL Jean-Pierre, POUILLY Jérôme, TONI Félix.*

*Étaient absents: GRANGE Lucie, a donné pouvoir à Mr POUILLY Jérôme, PERRIER Dominique.*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Madame ARMAND Florence été désignée secrétaire de séance.*

Le Maire ouvre le conseil avec une minute de silence en mémoire de l'ancien Maire de Montmiral, Mr Bordier Gabriel, décédé la semaine dernière ; ainsi que la mère d'un conseiller municipal, décédée la veille.

Le Maire demande de valider le dernier compte-rendu de conseil, adopté à l'unanimité avec la remarque de le mettre plus tôt sur le cloud.

### **1/ Urbanisme**

\* Le Maire présente la liste des opérations advenues depuis le dernier Conseil :

- PC 02620720C0005et6 quartier Montagne pour silo maïs, et 2 tunnels de stockage de foin acceptés le 27/06
- PC 02620720C0007 déposé le 25/06/2020 quartier Thau pour construction d'un poulailler
- DP 02620720C0009 quartier bergeronnettes déposée le 18/06/20 pour construction d'une véranda.

Les conseillers s'étonnent de ne pas pouvoir consulter les permis en cours d'instruction.

Si les règles sont respectées dans les demandes, on ne peut rien refuser. La commune définit le règlement du PLU et toute modification a un coût non négligeable.

Les dossiers en cours d'instruction ne peuvent être consultés tant qu'ils n'obtiennent pas une autorisation ou un refus notifié par la mairie. Le maire suit l'avis de l'agglomération et de la DDT, avant de répondre.

### **2/ Présentation mag été**

Ce soir il n'y aura qu'un sommaire, car le temps manque ; les articles sont en cours de rédaction ; le modèle des précédents mags sera repris : mot du maire, actualités et point covid, fonctionnement du marché et drive, budget, état civil, déchets, points travaux, divers, et jeux.

### **3/ Présentation avancement chantiers commission travaux**

Le Maire passe la parole à la commission travaux qui présente un diaporama.

- Eglise : mur nord, couvertine qui fait le long et dépose de la barrière.

#### **Mur et couvertine**

Les maçons Mrs Rose et Truchet ont été conviés pour rajouter des points sur les devis déjà réalisés lors du précédent mandat.

Les deux devis sont de :

- TRUCHET : 25 779 HT (- 2947), donc 22 777
- ROSE : 30 934 euros (prix non révisé, car augmentation).

La différence entre les deux provient du coût du coffrage de la couvertine, c'est donc le prix de la prestation qui change. Mais il faut voir la qualité du béton et l'épaisseur (attention, il faut le faire préciser sur le devis).

**Garde corps** : Le garde corps serait restauré ou rénové, mais non refait ; 250 €/m linéaire, livré et peint pour 66 m soit 16 000 euros (c'est cher car lisse verticale, cela fait beaucoup de soudure, plus la main courante)

Le cantonnier se propose de faire ces travaux ; il lui faudra un poste à souder, devis chiffré à environ 2000 euros.

Avec le prix du métal et de la peinture, avec le poste à souder, cela coûterait 5 644 euros au total (devis de la peinture à vérifier).

Pour le poste à souder la puissance est de 300 ampères et serait branché en triphasé dans l'atelier (attention de vérifier que l'atelier est bien en triphasé). Le temps passé à faire ça serait d'environ 3 semaines ou moins. Les travaux seraient coordonnés.

L'économie serait de 10 000 € environ.

Les fenêtres de l'église vont être refaites, les vitres ont été achetées pour 38 euros.

Pour sécuriser l'église, il ne faut pas monter des voitures car cela affaisse la couverture. Il faudrait interdire le stationnement, les travaux sont déjà plus importants à faire que l'année dernière.

**Le mur côté sud** : va nécessiter sur une rambarde aussi. Soit un enrochement avec une barrière bois pour 4200 euros ou un enrochement et couverture et garde corps de 21 mètres pour 11 740 euros.

Actuellement le budget voté pour l'église est de juste 22 800 euros ttc. Le mur côté sud serait pour 2021 sinon on aurait un dépassement de budget de 10 000 euros ou 14 000 si on prend le devis de Rose.

Doit-on fermer l'église ? Qui est l'autorité ? La paroisse peut-elle nous l'imposer ? La secrétaire précise que seule la mairie a l'autorité de fermer un bâtiment communal.

Pour l'enrochement, le problème c'est qu'il n'est pas autorisé dans notre PLU mais pour les clôtures. Il va falloir présenter le projet aux Architectes de l'ABF et pour cela avoir des photos, et demander la taille des pierres. Nous ne connaissons pas non plus la fabrication du mur (banché, ferrillé?). Il va falloir 6 mois d'instruction pour instruire l'Autorisation de travaux précise la secrétaire.

**Conclusion église** : Il faut lancer les autorisations d'urbanisme tout de suite, ça permet de faire le tour des subventions. Il faut confirmer aux maçons pour réserver un des devis. Il faudrait qu'il soit payé en 2021.

Il n'y a pas de risque à confirmer sous réserve. Il faudra un courrier.

Pour le poste à souder, il servira toujours mais il faut le commander vite pour l'avoir à ce prix-là. On a l'offre et le personnel, c'est un bon investissement. La 1ère adjointe regardera comment le financer avant signature du bon de commande (ok, après vérification, il y a 5000 euros d'imprévus dans le matériel en investissement, donc cette dépense est votée).

Il faudra aussi faire un point plus précis pour le poste de dépenses de peinture. La peinture devra être verte ou rouge comme les lampadaires. Il faut faire intervenir Pierre Ferrié dans cette affaire pour les cagoules.

Le devis de Truchet a aussi un label, il sera choisi mais il faudra faire préciser à Rose la densité du béton.

La secrétaire précise qu'une délibération ne sera pas obligatoire.

- Mur de l'école

Le Maçon nous a interpellé sur l'état du mur de l'école de 6 mètres de hauteur.

Le conseiller à la voirie rappelle que des croix de st André ont été faites à l'époque. Le devis de Mr Rose est de 15 000 euros, il faudrait injecter du béton. Le haut du mur serait aussi repris. L'expertise est compliquée. Il faudrait retrouver les factures de ce qui a été fait.

Cela se fera sur 2021 car ça n'était pas au budget cette année.

La commission donnera un tableau excel des travaux avec devis et priorité pour savoir quoi choisir car il va y avoir beaucoup de travaux à faire entre les bâtiments, les réparations de la grêle et l'accessibilité.

Les assurances ont déjà été perçues en partie, et on a 2 ans pour faire les travaux donc au 15 juin 2021.

#### **4/ Présentation avancement chantiers commission voirie**

- Chemin des ratelières, réfection en enrobé car passage de grumiers sur ce chemin : CHAMBARD a été retenu pour 9 006 euros HT et subventions acceptées.
- Impasse du ruisseau : trop abîmée, donc bicouche par CHAMBARD, pour 8 908 euros
- le chemin de chanran qui dessert un hameau de 5 maisons, mis au programme déjà l'année dernière, pour 5 778 euros HT.
- Le chemin du sapin bleu sera fait : 1 800 euros pour une bande ;

Le reste à charge pour la commune à payer en 2020 serait de 13 000 euros.

Le Maire rappelle que les devis doivent être faits au plus près de la réalité car la subvention est calculée sur le devis, s'ils le dépassent, le reste est pour la commune, et inversement pour le Département.

Donc un dépassement pour 3 500 euros pour cette année, la réserve est déjà entamée pour cette année. L'année prochaine sera mieux optimisée car non prise en cours de route. Tous ces travaux sont validés, la commission voirie peut lancer les travaux.

Autres travaux en enrobé à prévoir :

- chemin des bois (il y a 50 mètres à faire et non 5),
- chemin de la Tour en bicouche, (partie de la motte castrale), de Planche, de Chaix, de Planeau, pour un total de 35 500 euros.
- Le chemin de la cloître était aussi prévu au budget, en reste à charge car déjà subventionné, de 5600. Donc on dépasse de 20 000 euros.

Il va falloir prioriser. 2021 n'est pas loin, il faudrait attendre juste 6 mois.

Pour le chemin de La tour et des bois, les habitants attendent vraiment depuis longtemps. Il est rappelé qu'on a voté un budget en suréquilibre. Mais ces chemins ne sont pas subventionnés.

Donc faisons les 2 urgences, chemin de la Tour et chemin des Bois cette année même sans subvention ?

Il ne faudra pas toujours choisir le même prestataire. Prendre Chambard et Eurovia à travaux égal.

Sur réserve d'avoir un devis pour le chemin des Bois, le conseil valide ces options de faire le chemin des bois pour environ 5 000 euros et le chemin de la Tour pour 15 000 euros avec Eurovia.

La Cloître et les autres chemins seront faits en 2021 (plan pluriannuel).

### **5/ Mémoire Cheval retour de la défense dans le procès en appel.**

Le maire rappelle le contexte : la mairie avait attaqué cheval pour respecter l'épaisseur des couches sur les pistes forestières Il y a de gros enjeux financiers. La commune vient de recevoir un mémoire de la défense. Il va falloir donner des arguments à l'avocat de la commune. Pour un conseiller à la voirie, pour l'instant, sur celle de Petit Four, il n'y a rien de significatif, il n'est pas dégradé. Celle de Pierre Blanche non plus, et celle de l'étang non plus. Mais du fait de l'avancée des arbres, une partie des pistes sera inutilisable à terme.

Le simple fait du cahier des charges non respecté ne suffit pas ? Ce n'est pas rationnel, la déformation n'est pas prévue pour plus de 10 ans. Cela ne coûtera rien à la commune tant que les assurances règlent les frais d'avocat, mais ce sera la limite de l'action. Ils jouent sur les mots car le cahier des charges n'est pas assez détaillé. C'est un travail de juriste, qui s'appuient sur des textes. Il y a peu de chances que la procédure aboutisse.

### **6/ Délibération 28/2020 de rétrocession de concession au cimetière communal**

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur RUGGIERI Carmelo habitant Chemin de la Cloître 26750 MONTMIRAL et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n°241 en date du 15/12/2018, enregistré par La trésorerie de Romans le 10/01/2019, pour l'achat d'une concession temporaire (de 30 ans), au montant réglé de 260 euros par chèque bancaire,

Le Maire expose au conseil municipal que M. RUGGIERI Carmelo, acquéreur d'une concession temporaire dans le cimetière communal le 15/12/2018, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant vide de travaux et donc vide de toute sépulture, Monsieur RUGGIERI Carmelo déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 260 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située au plan n° 52 et au registre n° 241 dans le cimetière communal est rétrocédée à la commune au prix de 260 euros.

- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 673 du budget de la ville.

Le conseil municipal à main levée vote pour à 14 voix pour cette délibération, 0 contre, 0 abstention.

### **7/ Délibération 29/2020 de nomination des membres de la CCID**

Monsieur le Maire explique que cette commission doit réévaluer les valeurs fiscales des habitations de la commune, via une réunion annuelle. Il rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Soit: Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Il est noté qu'il y a une sureprésentation de retraités exploitants agricoles.

Mairie - 297 Rue des Deux Clochers - Le Village - 26750 MONTMIRAL

Tél : 04 75 02 72 17

www.mairie-montmiral.fr

Courriel : montmiral@valenceromansagglo.fr

Oui car ils ont du temps et circulent partout.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Considérant la population de Montmiral, 680 habitants,

Considérant la superficie des bois et forêts, 1018 ha,

Considérant l'élection du Maire et des adjoints survenue le 15 Mars 2020 suite au renouvellement du précédent conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour 0 contre 0 abstention :

Sont proposés comme commissaires de la CCID pour le présent mandat :

COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLEANTS		
Nom, Prénom	Profession	Adresse	Nom Prénom	Profession	Adresse
Dumonchau Denise	Professeur retraitée	217 rue des deux clochers 26750 Montmiral	Bignon Elisabeth	retraitée	Le colombier 26750 Montmiral
Izerable André	Exploitant agricole	Quartier St Martin 26750 Montmiral	Carra Marcel	Exploitant agricole	1685 Route de Parnans 26750 Montmiral
Delaincourt Pierre	Exploitant agricole	685 chemin de la Jassaudière 26750 Montmiral	Garaix Lionel	Exploitant agricole	175 chemin de Mirol 26750 Montmiral
Regache Gilbert	Agriculteur retraité	2310 chemin du Sabot 26750 Montmiral	Delhomme Gérard	Exploitant agricole	765 chemin de Melin 26750 Montmiral
Blachon Jean-Louis	Exploitant agricole	3685 route de Parnans 26750 Montmiral	Colange Michel	Exploitant agricole	Le saladot 26750 Montmiral
Charvin Claude	Agriculteur retraité	145 chemin du Chataignier 26750 Montmiral	Cohet Michel	Exploitant agricole	880 chemin du Sabot 26750 Montmiral
Nageraffe Christian	Exploitant agricole	Quartier Melin 26750 Montmiral	Castray Claude	Exploitant agricole	195 chemin des Bruyerats 26750 Montmiral
Ageron Pierre	Exploitant agricole	Les Brunes 26750 Montmiral	Pourchère Jean-Claude	Retraité BTP	225 chemin des Ratelières 26750 Montmiral

Sont proposés comme commissaires propriétaires de bois :

-Villard Michel, agriculteur retraité, 80 chemin des Bellevues, 26750 Montmiral,

- Larat Eric, exploitant agricole, 65 chemin de Crat, 26750 Montmiral

Sont proposés comme commissaires domiciliés en dehors de la commune :

- Jassoud Yann Carole, exploitant agricole, Michaud, 26750 St Michel sur Savasse,

- Regache Frédéric, exploitant agricole, Replat, 26750 Parnans.

## **8/ Divers :**

\* La société de réparation de cloches Bodet va venir réparer l'installation gratuitement, suite à l'insistance du Maire sur l'avenant de 500 euros à ne pas payer.

\* Les tables inox au SIVU peuvent-elles être faites par le cantonnier ? Oui sur le principe, mais il faut les devis.

\* Il faudrait ajouter un 5e défibrillateur à ceux prévus. Ils doivent être installés avec un entretien annuel et il faut aussi équiper les ERP. Le Maire invite à la rationalisation et à regrouper. Il est proposé de mutualiser avec les autres communes en achetant groupé pour l'installation et la maintenance. Et être attentifs à la fiabilité du matériel. On a jusqu'à 2021 pour le faire. Comment fonctionnent-ils ? Une voix enregistrée vous explique comment faire. Le

Mairie - 297 Rue des Deux Clochers - Le Village - 26750 MONTMIRAL

Tél : 04 75 02 72 17

www.mairie-montmiral.fr

Courriel : montmiral@valenceromansagglo.fr

défibrillateur peut arrêter une fibrillation ou analyser le rythme cardiaque, mais seule l'oxygénation du cerveau et le massage cardiaque peuvent sauver une vie. La sécurité civile doit une formation au Maire, si le conseil est intéressé, le Maire peut proposer une date. (Un devis avait été fait par la croix rouge de 1500 euros pour 10 personnes).

\* Sujet de la gratuité : emplacement du container textile. La problématique est son apparence et sa place. L'agglo valide le prestataire agréé. Le maire demande cette confirmation par écrit. Pour l'emplacement, le conseil valide derrière le kiosque pour un an d'essai.

\* Concernant le désherbage et les produits phyto, une proposition de la boîte à outils de donner un brûleur à gaz sur chariot donné au Sivu, suite à un problème d'écart de tarification, à la trésorerie (pour un montant d'environ 200 euros). Il suffirait d'acheter du gaz. Le conseil valide cette proposition, mais attention au risque feu de la forêt.

\* Question sur l'entretien des canisettes : le tas de sable est nettoyé par le cantonnier, et les poubelles seraient gérées par les gens qui promènent leur chien. C'est un sac en forme de gants. La commande a été passée.

\* Les anciens emplacements de poubelles en béton, l'agglo pourrait les nettoyer. Elle ne fournira pas la benne pour le métal, il faut aller voir avec négoméтал.

\* Le cantonnier demande du bon matériel pour l'entretien des espaces verts et notamment une bonne tondeuse débroussailluse : c'est prévu l'année prochaine car cette année les frais d'entretien ont été faits déjà. Une question sur la dameuse qui ne sert pas et qu'il faudrait revendre.

Il faudra entretenir les abords de l'église et replanter par exemple des rosiers mais attention, après les travaux de la fibre, ainsi que la peinture de la vierge, qui peut être faite par le cantonnier. Il faudra la déposer avant de la sabler.

\* Concernant les pistes, il faudra passer un lamier. Il faut un entretien mais il faut le chiffrer avec un devis. Et il faut faire réparer les lames. Il faudra envisager d'investir pour un broyeur latéral car ce sera facturé à la commune. Plus c'est fait chaque année, mieux c'est entretenu et ça va vite. Il faudra déterminer pour cette année quel tronçon sera fait.

\* Pour le sivos, on souhaite faire une liste pour palier aux absences des employés, voir si on connaît du monde disponible qui serait intéressé, pour quelques heures de ménage et de cantine ou d'atsem.

\* Ce matin, visioconférence avec la CEPR, il a été proposé que le Maire passe vice-Président.

### **9/ L'agenda :**

- 03/07 : 14h rdv agglo service urbanisme, 15h30 funérailles Mme Berruyer, 18h30 Rdv Joyeuse avec tous les Maires et le comité de défense, 20h30 Budget sivu.

- 04/07 : chantier sivu et rencontre inter conseils

- 05/07 : paëlla AS boules sans buvette car illégal

- 10/07 : 20h00 élections sénatoriales, 10h00 ag CEPR

- 11/07 : 09h00 installation conseil communautaire à l'agglo

- 17 et 25/ 07 : mariages (attention les salles des fêtes ne sont toujours pas autorisées à ouvrir), et la poste le 17/07 fermera à 16h30.

- 23/07 : 10h45 réunion cantonale.

Fin du CM à 23h20, Prochain CM le 10/07 à 20h00.